PRÉFÈTE
DE LA LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Département de la Loire

FISCALITE DE L'AMENAGEMENT
EXONERATIONS DE TAXE D'AMENAGEMENT

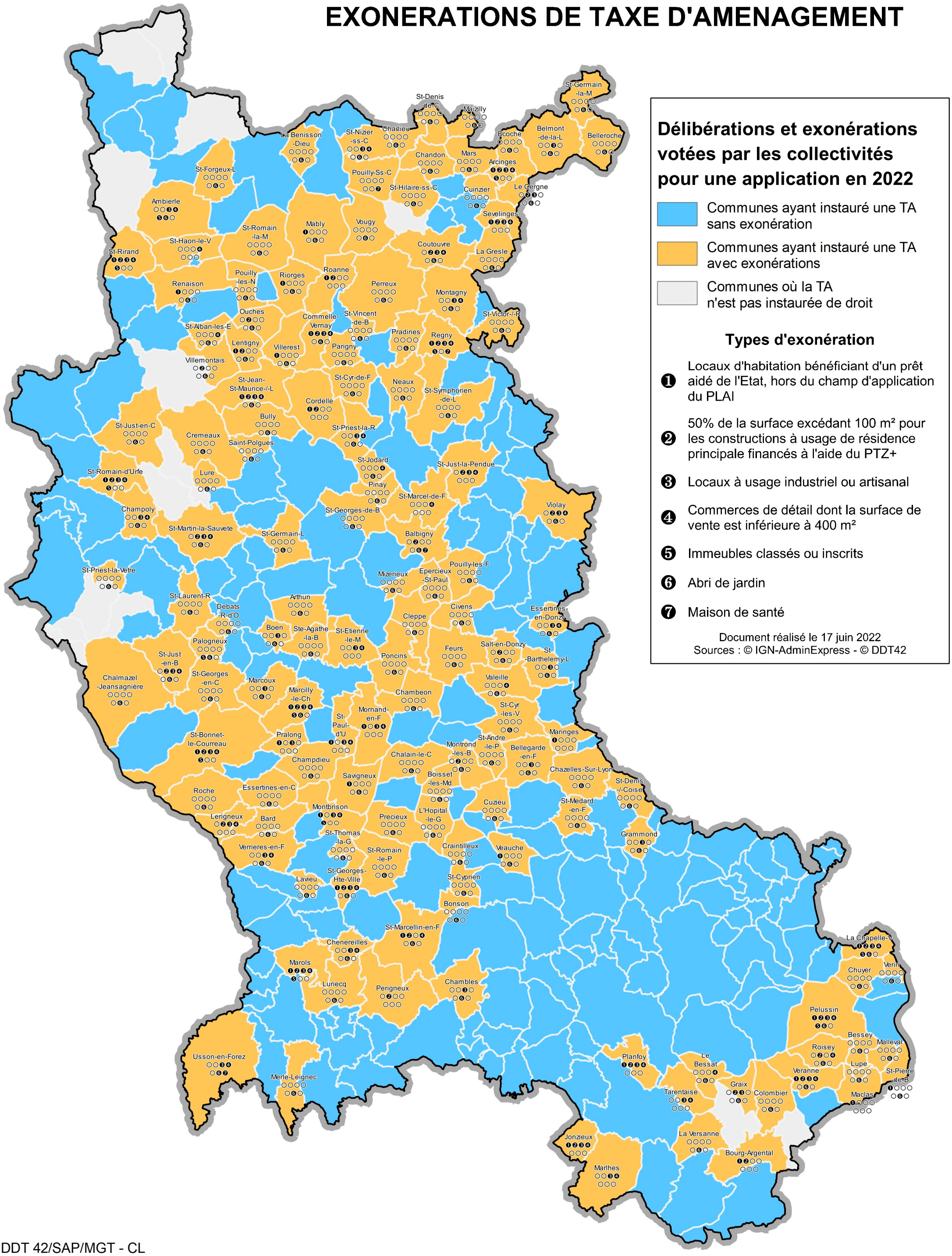

Délibérations et exonérations votées par les collectivités pour une application en 2022

- Communes ayant instauré une TA sans exonération
- Communes ayant instauré une TA avec exonérations
- Communes où la TA n'est pas instaurée de droit

Types d'exonération

1. Locaux d'habitation bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat, hors du champ d'application du PLAI
2. 50% de la surface excédant 100 m² pour les constructions à usage de résidence principale financés à l'aide du PTZ+
3. Locaux à usage industriel ou artisanal
4. Commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m²
5. Immeubles classés ou inscrits
6. Abri de jardin
7. Maison de santé

Document réalisé le 17 juin 2022
Sources : © IGN-AdminExpress - © DDT42

DDT 42/SAP/MGT - CL
D:\t\projets\cl\amenagement_urbanisme\ads_fiscalite_amgt\ads_fiscalite_amgt_exo_local.qgs